



Commune de
St-Sulpice

**CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-SULPICE
COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES
RAPPORT SUR LE PRÉAVIS 17/2024 – BUDGET 2025**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chères et chers membres du Conseil Communal,

La Commission de Gestion et des Finances (COGEFI) a le plaisir de présenter au Conseil Communal de Saint-Sulpice son rapport sur l'analyse du préavis 17/2024 – Budget 2025. Le rapport est présenté dans le cadre de son mandat de contrôle de la gestion et des comptes le 11 décembre 2024.

1. Processus

La composition de la COGEFI a été la suivante :

Présidente :	Madame	Nadine Reichenthal	(ASSE)
Membres :	Mesdames	Carmen Fankhauser ¹	(ASSE)
		Anne Guthmüller	(ASSE)
	Messieurs	Olivier Chabanel ²	(PLR)
		Simon Hostettler	(PLR)
		Michel Racine	(SCD)
Rapportrice/Membre	Madame	Elenor Lyonette	(Les Vert-e-s)

La COGEFI s'est réunie quatre fois pour l'examen du préavis 17/24 - Budget 2025. En préparation du rapport adressé au Conseil Communal, ces séances ont suivi le calendrier et les objectifs suivants :

11 novembre 2024	Séance de préparation des auditions et évaluation des questions sur le budget 2025 reçues par le Conseil Communal.
15 novembre 2024	Audition pour examiner le budget de différent-e-s municipales et municipaux et du boursier ainsi que de la responsable pour les Ressources Humaines (RH).

¹ Excusé pour la réunion du 11.11.2024.

² Excusé pour la réunion du 11.11.2024.



Commune de
St-Sulpice

20 novembre 2024	Audition individuelle avec le boursier Synthèse de la COGEFI et amendements du budget proposés.
26-28 novembre 2024	Rédaction finale du rapport pour soumission le 28 novembre.

A part les réunions en présentiel, la COGEFI a communiqué par un Workspace interne et des échanges par email et WhatsApp.

La COGEFI tient à remercier les municipaux et les responsables de services pour leurs réponses écrites à nos questions le 14 novembre ainsi que pour leur présence le 15 novembre lors des auditions qui se sont déroulées dans l'ordre indiqué ci-après :

8h 00 – 8h 30	Préparation de la séance
8h 30 – 10h 30	Dicastères du syndic, Etienne Dubuis, accompagné de <ul style="list-style-type: none">● Didier Reymond (pour les finances et l'administration)● Jessica Frei (pour les ressources humaines (RH) ainsi que● Sylvie Decré, la nouvelle secrétaire municipale (en observatrice).
10h 30 -11h 30	Dicastères de René Piller (Présence d'Etienne Dubuis et de Didier Reymond.)
11h 30 -12h 30	Dicastères de Corinne Willi, accompagnée de <ul style="list-style-type: none">- Patrick Tschanz (pour la voirie) et- Inma Junco (pour les travaux). (Présence d'Etienne Dubuis et de Didier Reymond.)
14h 15 -15h 30	Dicastères d'Olivier Matthey, avec <ul style="list-style-type: none">- Manuel Carmine (pour les bâtiments) (Présence d'Etienne Dubuis et de Didier Reymond.)
15h 30 – 16h 45	Dicastères d'Anne Merminod, accompagnée de <ul style="list-style-type: none">- Marine Stäheli (pour le service Enfance & Jeunesse) et- Andrea Medrano (pour le développement durable, le tourisme et la promotion économique). (Présence d'Etienne Dubuis et de Didier Reymond.)
17h 00 – 18h 00	Délibérations de la COGEFI.

2. Documents fournis

En vue de la préparation du rapport plusieurs documents ont été mis à la disposition de la COGEFI et de la municipalité.

À l'occasion de la session du Conseil Communal du 6 novembre 2024, la COGEFI a reçu le budget 2025 et le préavis 17/2024. Elle a invité les membres du Conseil Communal à présenter leurs questions concernant le budget 2025 jusqu'au 10 novembre 2024. Ce délai a été respecté et 162 questions ont été reçues. (Annexe 1) Ces questions ont été transmises à la municipalité le 11 novembre. Le 14 novembre, la municipalité a transmis à la COGEFI :

- Ses réponses écrites initiales aux questions du Conseil Communal
- L'ordre de passage pour le 15 novembre



Commune de
St-Sulpice

- Le préavis No. 9/98 « Demande d'un crédit d'ouvrage de FR. 2'605'000 ».

Après l'audition du 15 novembre, la COGEFI a fourni à la municipalité :

- Fichier Excel avec une attribution détaillée des réponses aux questions posées le 16.11.2024.
- Fichier Excel montrant le budget 2025 avec écarts.

La municipalité a également fourni plusieurs documents, statistiques et graphiques supplémentaires pour ajouter de la précision à ses explications. Il s'agit notamment de :

- Réponses individuelles des quatre municipaux et du syndic concernant les questions du compendium soumises par la COGEFI à la municipalité avant et pendant les auditions du 15 novembre 2024.
- L'organigramme du personnel de St. Sulpice.

La COGEFI remercie la municipalité de la rapidité de la livraison de ces documents. Les annexes du rapport présentent les détails clés de ces documents.

3. Changement du cadre des règles de contrôle techniques du budget

La municipalité a suivi les règles cantonales de contrôle techniques du budget, en particulier les dispositions légales présentées dans les documents suivants :

- Etat de Vaud. Site Web MCH2³
- Etat de Vaud. Nouvelle péréquation intercommunale (NPIV) dès 2025.⁴
- Canton de Vaud. Budgets communaux.⁵

MCH2 : Saint-Sulpice est parmi les trente collectivités publiques dans le Canton de Vaud - dites « pilotes » - qui tiennent leurs comptes par l'introduction du nouveau Modèle Comptable Harmonisé (MCH2) du Plan Comptable Vaudois (PCV) dès le 1er janvier 2024. Le budget 2025 est le deuxième budget qui utilise MCH2.

NPIV : Dans le Canton de Vaud (NPIV) une nouvelle péréquation intercommunale est en force dès 2025. Selon le Département fédéral des finances (DFF) les paiements au titre de la péréquation financière en Suisse représentent quelque 0,7 % du produit intérieur brut en 2025. Ils se répartissent comme suit : 78 % relèvent de la péréquation des ressources, 15 % de la compensation des charges et 7 % des instruments temporaires.

4. Priorités de la commune pour l'année 2025

La municipalité a établi une liste des investissements décidés comme priorité. Parmi ses projets prioritaires figurent :⁶

³ Le nouveau système comptable MCH2 demande un investissement en temps et en compétence que le team du boursier maîtrise, soit parfaitement, soit très bien. Informations sur le modèle MCH2: <https://www.vd.ch/etat-droit-finances/communes/finances-communales/mch2>

⁴ <https://www.vd.ch/etat-droit-finances/communes/finances-communales/participation-a-la-cohesion-sociale-et-perequation-actuelle/nouvelle-perequation-npiv#:~:text=En%20ao%C3%BBt%202020%2C%20un>

⁵ <https://www.vd.ch/etat-droit-finances/communes/finances-communales/budgets-communaux>

⁶ Voir dernière page de l'annexe No. 1 du rapport.



Commune de
St-Sulpice

- Réhabilitation des collecteurs publics. Fonds affectés. Collecteurs en mauvais état. Maintien du patrimoine administratif en matière de sécurité publique et sécurité environnementale.
- Plan d'affectation PA Le Laviau. Très avancé. Travail obligatoire.
- Port Laviau. Ces dépenses dépendent de l'acceptation d'un préavis non encore validé par le Conseil communal. Elles devraient être remboursées rapidement par des droits de boucle.
- Zone de rencontre et extension zone 30. Le projet qui nous a été proposé après la démarche participative était de 4,5 millions. Nous avons choisi une version minimale, qui divise par 10 l'investissement.
- Réaménagement quais de bus et abribus. Obligation légale. Nous économisons sur certains abribus non indispensables. La dépense est repoussée depuis de longues années.

La commune prévoit également des investissements supplémentaires comme :

- eAdmin. Permet d'économiser sur le personnel.
- Chauffage à distance. Non indispensable. Mais représente une source potentielle de revenus à l'avenir.
- Réfection et entretien des bâtiments communaux.
- Collège ombrage.
- Collège Portakabin. Obligatoire. C'est la solution bon marché par rapport à un bâtiment.
- Parc du Russel. Plan général. Les investissements de construction ne sont pas encore décidés.
- Voirie-déchetterie. Chantier indispensable et onéreux. L'ancienne voirie et l'ancienne déchetterie ne sont plus aux normes. La voirie pose des problèmes de sécurité. La déchetterie empiète sur du terrain privé.
- Remplacement de deux véhicules. Report depuis quelques années déjà du renouvellement du parc véhicule (dernier investissement en 2021). Augmentation des frais de maintenance en conséquence et nécessité d'investir prochainement.
- STAP/STREL. Datent des années 60 et 70. Rénovation indispensable. Gros risque si nous ne le faisons pas.
- Renaturation Chamberonne. Chantier cantonal. Pas le choix.

Parmi les investissements supplémentaires listés se trouvent aussi quelques priorités qui ne figurent pas dans le budget 2025 :

- Transfert des terrains de sport. Somme encore à préciser. Prévu au début de la prochaine législature.
- Buvette/capitainerie. Attendons de savoir si le port est accepté.
- Renaturation de la Venoge. Nous sommes en discussion pour économiser les 5% que nous sommes censés payer.

La municipalité remarque que les anciennes municipalités ont repoussé beaucoup d'investissements comme le port, la déchetterie, les infrastructures, etc. Elle se positionne aussi que « En cas de refus du budget, nous ferions ce que nous avons fait en 2023, à savoir



Commune de
St-Sulpice

des petites économies plus douloureuses pour les personnes concernées que significatives sur le plan financier. »

La municipalité présente son budget 2025 sous 10 titres spécifiques avec la classification fonctionnelle suivante :

Administration générale	Ordre et Sécurité publique	Formation	Culture, Sports, Loisirs et Églises	Santé	Sécurité sociale	Trafic	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	Économie publique	Finances et impôts
-------------------------	----------------------------	-----------	-------------------------------------	-------	------------------	--------	--	-------------------	--------------------

5. Les facteurs clés qui influencent les comptes

La commune de Saint-Sulpice n'échappe pas aux tendances nationales et dans autres communes du Canton de Vaud. Les revenus fiscaux augmentent légèrement, avec l'augmentation de la population, mais pas suffisamment pour garantir un budget équilibré.

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Total	38'242	35'461	41'791	38'605	37'082	36'600
Perte		2'782		3'186		481

En conséquence, les comptes sont déficitaires sans investissements majeurs annoncés.

En comparaison avec le budget 2024, celui de 2025 montre une diminution du déficit et des montants totaux de charges et de revenus.

Néanmoins, en comparaison avec les comptes 2023, il montre une augmentation des charges, une diminution des revenus et une augmentation substantielle des pertes.

Les facteurs clés qui influencent les comptes 2025 sont :

Le budget 2025 présente un résultat négatif de -2,8 MCHF, alors qu'il était de -0,5 MCHF dans les comptes 2023. Avec un impact positif de la péréquation de + 0,9 MCHF par rapport aux comptes 2023, on aurait pu s'attendre à ce que le budget 2025 revienne à l'équilibre, or il se dégrade de - 2,3 MCHF.

Cette dégradation de -2,3 MCHF peut se décomposer ainsi :

Baisse du coût net de la péréquation	+ 1 MCHF
Hausse des autres revenus (hors baisse du revenu de péréquation de -2 MCHF)	+ 0,9 MCHF
Hausse des autres charges	-4,1 MCHF



Commune de
St-Sulpice

Cette augmentation des autres charges est en partie due aux augmentations de salaires pour 2,1 MCHF, dont 0,8 MCHF seulement provient de la petite enfance, et 1,3 MCHF des autres services, soit une augmentation de +37% de la masse salariale de ces autres services. Les autres charges augmentent quant à elles de + 4,1 MCHF, soit +20%.

(détail des chiffres en annexe)

La Municipalité explique dans son préavis que les comptes sont toujours meilleurs que le budget. En effet, la COGEFI constate que les budgets sont surévalués par rapport à la réalité, en moyenne de 1,9 MCHF comme présenté dans le préavis et en excluant l'année 2022.

Or ceci pose un problème de fonds : comment est-on censé accepter un budget d'une telle imprécision ? Pourquoi devoir étudier un budget si ce ne sont que « les comptes qui comptent » comme écrit dans le préavis ? Nous nous posons la question si nous pouvons sérieusement approuver un tel budget.

Le syndic revendique le fait de surévaluer les charges, car il considère le budget comme une « autorisation de dépenser », et n'aimerait pas devoir revenir trop souvent vers le conseil pour chaque petit dépassement. Or d'autres communes réalisent ce qu'on appelle des « demandes de crédit supplémentaires compensés », proposés 1 à 3 fois par an au vote du conseil, qui permet d'annoncer en cours d'année des dépassements prévisibles, mais en les compensant par des gains prévisibles sur d'autres comptes. Ceci permet de présenter un budget annuel plus réaliste et de donner une image plus exacte des finances communales.

De plus, les revenus ont également été sous-estimés. Le syndic invoque le « principe de prudence ». Or, si ce principe est vrai pour des comptes, il ne s'applique pas aux budgets. La combinaison d'une surestimation des charges et d'une sous-estimation des revenus aggrave artificiellement la perte budgétaire.

En observant les charges prévues dans le budget 2025 plus en détail on constate qu'elles augmentent de plus de CHF 1'100'000 par rapport aux comptes de 2023, et cela malgré une diminution de plus de CHF 3'000'000.- des charges liées à la péréquation pour l'année 2025.

Une analyse des comptes par nature, en comparaison avec ceux de 2023, met en évidence des augmentations significatives sur certains postes.

En exemple, pour les comptes par nature, les variations entre le budget 2025, les comptes de 2023 et le budget 2024 (fichier complet en annexe) sont significatives.



Commune de
St-Sulpice

Comptes	Libellés	Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023	Diff 25-24	Diff 25-23
3030	Travailleur-euse-s temporaires	23'000.00	6'900.00	976.15	333%	2356%
3091	Recrutement du personnel	18'000.00	6'000.00	1'292.40	300%	1393%
3111	Machines appareils et véhicules	10'000.00	5'020.00	1'001.48	199%	999%
3112	Meubles et appareils de bureau	12'170.00	10'500.00	1'445.70	116%	842%
3132006	Honoraires juridiques	122'000.00	97'000.00	18'895.20	126%	646%
3118002	Acquisition de licences informatiques	15'100.00	20'000.00	2'487.85	76%	607%
3151	Entretien de machines, appareils, véhicules	55'400.00	45'450.00	9'982.30	122%	555%
3199000	Frais divers	15'500.00	13'000.00	3'605.45	119%	430%
3113	Matériel informatique	48'500.00	39'000.00	13'087.85	124%	371%
3199	Autres charges d'exploitation	17'500.00	15'000.00	4'959.95	117%	353%
3110002	Meubles et appareils de bureau	59'000.00	77'000.00	16'833.34	77%	350%
3099	Autres charges de personnel	44'000.00	28'370.00	13'381.75	155%	329%
3141010	Entretien routes par tiers	60'000.00	60'000.00	19'018.60	100%	315%
3431010	Contrats de maintenance	24'400.00	22'878.00	7'792.10	107%	313%
3103	Littérature spécialisée, magazines	15'700.00	15'500.00	5'300.90	101%	296%
3104	Matériel didactique	18'200.00	23'000.00	6'465.39	79%	281%
3140002	Travaux entretien (terrains, parcs et install etc)	53'000.00	92'000.00	20'884.00	58%	254%
3142	Entretien des ports et aménagements de cours d'eau	40'000.00	40'000.00	15'791.68	100%	253%
3144	Entretien des bâtiments, immeubles	650'160.00	477'680.00	288'984.33	136%	225%

Les facteurs clés qui influencent les comptes 2025 sont :

- Une tendance de la Municipalité à augmenter les charges et à diminuer les recettes ;
- De nombreuses charges qui proviennent des participations aux organisations intercommunales ;
- Une augmentation significative de la masse salariale des employé-e-s de la commune ;
- Une approche de la municipalité privilégiant une approche « de bas en haut », en demandant à chaque chef de service de quel budget il/elle avait besoin ;
- La diminution de la perte de 2,3 MCHF est globalement expliquée comme suit : +1MCHF de baisse de la péréquation (en net des charges et revenus de péréquation), + 0,9MCHF de hausse des autres revenus et - 4,1 MCHF de hausses des autres charges ;⁷
- L'impact positif de la péréquation avait été surestimé et ne sera pas suffisant pour équilibrer les comptes.

La COGEFI constate également :

- Une sous-évaluation des revenus venant des impôts des personnes physiques de 1% en raison d'un principe de prudence appliqué volontairement par la Municipalité ;
- Une surévaluation des taux renchérissement de l'inflation de 0,7 à 0,9 pourcent ;
- Certaines charges ont été surévaluées à notre avis dans plusieurs comptes, comme par exemple les frais juridiques ajoutés dans beaucoup de centres de coûts et l'évaluation par des cabinets externes de candidat.e.s pour un montant important, alors même que nous avons une DRH.
- Une confusion dans certains cas entre investissements (avec amortissements) et dépenses courantes (par exemple concernant l'installation des bornes électriques ou de la pose de parquet)

⁷ Impacts positifs exprimés en + et impacts négatifs exprimés en -.



Commune de
St-Sulpice

- Il est clair que la commune n'est pas en position de réduire simplement ces dépenses. Il ressort que la majorité des dépenses sont prédéfinies par les règlements et obligations intercommunales, cantonales ou nationales, ainsi que par des services dus à la population, comme par exemple la voirie.

Mais il manque aussi une explication de la stratégie de la municipalité pour répondre à cette situation. Nous nous attendions, dès lors, des propositions concrètes, soit pour augmenter les revenus, soit pour maîtriser les dépenses. Interrogé sur ce sujet, le syndic a évoqué, pour augmenter des revenus, la possibilité de vendre un ou deux terrains communaux ou de créer un DDP ce qui permettrait de financer des projets d'investissements prioritaires, mais pas le ménage courant

6. Demandes d'amendement du budget

La Cogefi constate que le budget 2025 ne tient pas compte de la situation déficitaire de la commune depuis plusieurs années. Une vision et une stratégie à ce sujet manque.

Une plus grande maîtrise des dépenses courantes, sans "sur-évaluation" devrait être appliquée, notamment pour présenter au Conseil une image plus fidèle de ce qui sera la réalité des coûts en 2025.

La marge d'autofinancement est négative, et se présente comme suit :

Comptes de fonctionnement par palier	2024 Budget	2024 Budget Amendé	2025 Budget
+ Total revenus de fonctionnement	38 818 629	38 605 443	35 460 607
+ Total revenus extraordinaires (Dissolution provision)			
- Total charges de fonctionnement	-42 379 533	-41 791 007	-38 242 290
SOLDE DE FONCTIONNEMENT	-3 560 903,73	-3 185 563,73	-2 781 683,46
- Prélèvement sur les réserves (sans les domaines autofinancés)			
- Imputations internes (produit)	-2 737 958	-2 737 958	-2 705 797
+ Amortissements supplémentaires			
+ Amortissements du découvert			
+ Attribution aux réserves (sans les domaines autofinancés)			
+ Imputations internes (charges)	2 737 958	2 737 958	2 705 797
SOLDE DE FONCTIONNEMENT EPURE	-3 560 904	-3 185 564	-2 781 683
+ Amortissement patrimoine financier			
+ Amortissement patrimoine administratif	791 300	791 300	804 750
- Prélèvement sur les réserves affectées (domaines autofinancés)	-157 746	-157 746	-250 889
+ Attributions aux réserves affectées (domaines autofinancés)	300 323	300 323	195 488
MARGE D'AUTOFINANCEMENT	-2 627 027	-2 251 687	-2 032 334
+ Recettes d'investissements			
- Dépenses d'investissements	-5 759 000	-5 759 000	-3 370 000
SOLDE FINANCIER	-8 386 027	-8 010 687	-5 402 334

La COGEFI vous propose ces 26 amendements, qui ne résolvent certes pas le problème, mais permettent au moins de réduire le déficit du budget de plus de 10% (259'300.-) et d'augmenter la marge d'autofinancement.



Commune de
St-Sulpice

No.	Fonction	Compte	Libellé	Montant au budget (CHF)	Économies proposées (CHF)	Nouvelle valeur au budget (CHF)	Remarque
1	61500	3151000	Entretien de machines, appareils, véhicules	50 000,00	10 000,00	40000,00	Augmentation de 10k CHF en comparaison du Budget 2024 mais 45k de plus que les comptes 2023 ; retour à la valeur de 2024.
2	22300	3011302	Achat matériel informatique	33 500,00	20 000,00	13500,00	Il y a déjà de l'achat de matériel informatique (10 kCHF) pour l'UAPE et les activités extrascolaires.
3	22904	3144002	Entretien immeubles	33 000,00	22 000,00	11000,00	Refaire le parquet correspond a notre sens plus à de l'investissement qu'à des travaux d'entretien. De plus ces travaux peuvent sans autres être repoussés sans conséquences négatives.
4	22908	3144002	Entretien immeubles	34 000,00	24 000,00	10000,00	En 2024 il était prévu de faire des WC handicapés. Est-ce le report ?
5	22912	3144002	Entretien immeubles	32 000,00	8 000,00	24000,00	Diminution du fait qu'il n'y aura pas le raccordement à la PAC de l'école mais qu'un remplacement sera fait à un prix avantageux (passage de 16k à 7k CHF)
6	22200	3099010	Autres charges du personnel	44 000,00	5 000,00	39000,00	On passe de 13'300 CHF en 2023 à 44'000 CHF en 2025. Alors même que la RH et le Syndic disent qu'il n'y a aucun problème de turnover. Même si nous soutenons cette mesure pour les employés, rien ne justifie une augmentation de plus de 30k CHF en 2 ans. Si on prend le chiffre de 100 employés qu'annonce le dép. RH cela représente plus de 300.- de dépenses par employé par année !
7	74102	3142002	Entretien des ports et aménagements de cours d'eau	40 000,00	10 000,00	30000,00	2024 était une année bissextile d'où l'augmentation du budget mais aucune raison de garder le même montant qu'en 24 nous proposons de réduire de 10 kCHF pour s'approcher davantage des budgets précédents.
8	96318	3431001	Entretien courant Immeubles PF	34 000,00	24 000,00	10000,00	Il y avait déjà des rénovations en 2024. La justification ne semble pas montrer de besoin urgent de rénovation. En 2023 il y avait 6 k CHF donc descendre à 10 kCHF semble correct



Commune de
St-Sulpice

No.	Fonction	Compte	Libellé	Montant au budget (CHF)	Économies proposées (CHF)	Nouvelle valeur au budget (CHF)	Remarque
9	22900	3119002	Achat autres immobilisations	25 000,00	25 000,00	0,00	L'achat de bornes de recharge pour voitures électriques sont clairement dignes d'un préavis
10	21910	3130100	Frais de transport	21 000,00	12 000,00	9000,00	Comme discuté avec Anne Merminod 9 kCHF suffisent à ce poste
11	22200	3030010	Personnel Intérimaire	20 000,00	10 000,00	10000,00	Avec 10 kCHF, la Municipalité a 4k CHF de plus qu'au budget 24
12	22200	3091000	Recrutement du personnel	15 000,00	7 000,00	8000,00	Avec 8 kCHF aux ressources humaines et 3k à la garderie il y a bien assez pour recruter du personnel. Il n'y a pas besoin de faire appel à des évaluations externes extrêmement chers pour des cadres communaux. A quoi bon avoir une directrice RH sinon ?
13	79002	3132006	Honoraires juridiques	40 000,00	10 000,00	30000,00	Croissance permanente des honoraires juridiques. Constante qu'il faut réduire
14	79004	3132006	Honoraires juridiques	20 000,00	10 000,00	10000,00	Croissance permanente des honoraires juridiques constante qu'il faut réduire
15	22200	3132006	Honoraires juridiques	10 000,00	5 000,00	5000,00	Croissance permanente des honoraires juridiques. Constante qu'il faut réduire
16	72000	3132006	Honoraires juridiques	20 000,00	10 000,00	10000,00	Croissance permanente des honoraires juridiques. Constante qu'il faut réduire De plus les années précédentes il n'y avait pas de frais juridiques dans le traitement des eaux
17	61500	3101020	Achat carburant	25 000,00	5 000,00	20000,00	Retour au montant du budget 24 car les explications reçues ne justifient pas cette augmentation
18	61504	3141020	Entretien signalisation routière	50 000,00	15 000,00	35000,00	Après analyse des comptes des 5 dernières années le maxima des imprévus ne dépasse pas les 35 kCHF
19	21010	3103010	Littérature spécialisée, magazines	3 000,00	1 500,00	1500,00	Diverses charges de comptabilité générale systématiquement surévaluées par rapport aux dépenses réelles 2023



Commune de
St-Sulpice

No.	Fonction	Compte	Libellé	Montant au budget (CHF)	Économies proposées (CHF)	Nouvelle valeur au budget (CHF)	Remarque
20	21010	3110002	Meubles et appareils de bureau	2 500,00	1 000,00	1500,00	Diverses charges de comptabilité générale systématiquement surévaluées par rapport aux dépenses réelles 2023
21	21010	3130102	Frais de port	7 400,00	800,00	6600,00	Diverses charges de comptabilité générale systématiquement surévaluées par rapport aux dépenses réelles 2023
22	21010	3132004	Honoraires divers mandataires	21 000,00	3 000,00	18000,00	Diverses charges de comptabilité générale systématiquement surévaluées par rapport aux dépenses réelles 2023
23	21010	3199000	Frais divers	10 000,00	5 000,00	5000,00	Diverses charges de comptabilité générale systématiquement surévaluées par rapport aux dépenses réelles 2023
24	21010	3181010	Pertes sur créances	10 000,00		10000,00	On nous a expliqué que les pertes ont été provisionnées, il ne devrait donc pas y avoir d'impact négatif sur les charges 2024
25	22200	3010000	Calcul taux inflation à 0,9% lorsque le taux cantonal est à 0.7%		16 000,00	-16000,00	Nous avons calculé ce montant sur l'ensemble de la masse salariale, comprenant aussi les charges salariales qui y sont liées à l'aide d'un taux moyen constaté dans le budget. Nous proposons de l'imputer sur un seul compte et centre de coût afin de limiter le nombre d'amendements.
				CHF	-259 300,00	259300,00	
26	91000	4000000	Impôt sur le revenu, personnes physiques	14'410'000	40'000	14'450'000	On enlève la "marge de sécurité" de 1% qui a été appliquée sur ce revenu pour ne pas déséquilibrer encore plus le budget et fausser la prévision avec des revenus qui seraient ainsi volontairement sous-évalués alors que les charges sont volontairement surévaluées.

7. Conclusion

La COGEFI vous propose donc ces 26 amendements, qui ne résolvent certes pas le problème, mais permettent au moins de réduire le déficit du budget de plus de 10%

C'est à 6 voix pour et 1 voix contre, que la COGEFI vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Communal, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-SULPICE

- Vu le préavis municipal n° 10/22
- Ouï les conclusions du rapport de la Commission de gestion et des finances chargée d'étudier cet objet,
- Attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

D'adopter conjointement le budget communal pour l'exercice 2025, tel qu'amendé.

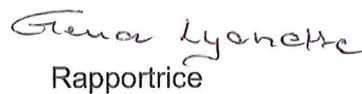
Ainsi fait à St-Sulpice le 28 novembre 2026.

Au nom de la Commission



Présidente

Nadine Reichenthal



Rapportrice

Elenor Lyonette



Commune de
St-Sulpice

Annexes

1. Questions du Conseil Communal et réponses de la municipalité

Quelques 162 questions ont été posées par les membres du Conseil Communal. Ces questions et les réponses de la municipalité à ces questions sont reproduites dans les pages suivantes.

Pour éviter que le format devienne non-lisible, des colonnes avec des informations purement techniques ont été supprimées par rapport au document original et se trouve dans une annexe séparée

2. Compléments de réponse - Syndic

Question 23 :

Quelles actions ont été prises pour le développement économique en dehors du salaire de la préposée et de la participation à Lausanne Région ?

Notre politique de promotion économique s'articule sur deux axes :

- 1) Rendre la Commune de Saint-Sulpice plus accueillante.
- 2) Offrir plus de place aux entreprises.

Sur le 1^{er} axe, la collaboratrice chargée de la promotion économique (à 10%...), Andrea Medrano, a réalisé une enquête auprès des entreprises pour leur demander quel soutien la Commune pourrait leur apporter. Les deux principaux souhaits exprimés sont :

- De la publicité pour elles et leurs produits à Saint-Sulpice ;
- Une aide au réseautage local.

Suite à cela, Andrea Medrano a commencé à préparer un flyer destiné à assurer la promotion des entreprises de Saint-Sulpice à Saint-Sulpice, ainsi qu'une rencontre pour resserrer les liens entre les entreprises de Saint-Sulpice, d'une part, entre les entreprises de Saint-Sulpice et la Municipalité de Saint-Sulpice d'autre part. Dans le même souci d'apporter un soutien aux entreprises locales, diverses initiatives ponctuelles ont été lancées en réponse à des besoins particuliers (facilitation de parcage ou fermeture de bennes à ordures, par exemple).

Sur le 2^e axe, la Commune prépare un recensement des locaux disponibles, ainsi que de la documentation vantant les avantages de Saint-Sulpice auprès des entreprises basées en dehors de Saint-Sulpice. Suite à la demande de plusieurs entreprises, une réflexion est parallèlement en cours sur la possibilité de densifier l'aire actuelle d'activité afin d'y accueillir plus de sociétés et, donc, d'y récolter davantage d'impôts.

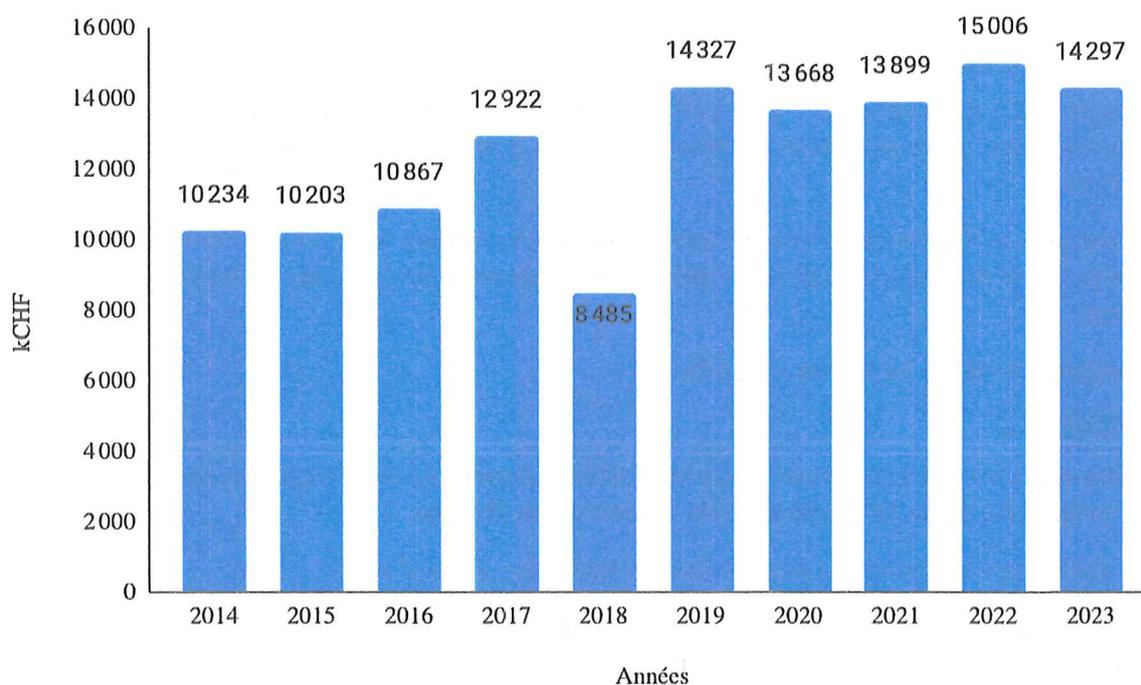
Question 29 :

Quelles explications sont données pour la baisse des revenus fiscaux ?

Il n'y a pas de baisse des revenus fiscaux. L'évolution des revenus fiscaux connaît d'année en année des hauts et des bas mais leur tendance générale est à la hausse. - L'impôt le plus important, celui sur le revenu, a ainsi connu une évolution positive ces 10 dernières années :



Commune de
St-Sulpice



Question 150 :

Vous avez mentionné que les économies se sont révélées être “plus douloureuses que prévues” La municipalité peut-elle donner des exemples de telles économies réalisées en 2024 ?

Ajouter à la liste « le renoncement au renouvellement de panneaux de signalisation routière ».



Commune de
St-Sulpice

3. Compléments : Dicastères d'Anne Merminod

Question 28

Il y a quelques années, les collaborateurs qui travaillaient pour le centre de coûts 21202 étaient payés par la commune mais sous contrat avec le Canton. Ils étaient donc comptabilisés sous enseignement secondaire. - Nous avons profité de la réorganisation des activités Enfance et Jeunesse et de MCH2 pour les comptabiliser dans le Centre de coûts 29904 dans lequel sont comptabilisés les participations des parents.

Question 54

Le coût réel du placement des enfants de Saint-Sulpice dans la garderie. Le centre de coût 54502 "Garderie" est équilibré, car les parents, les subventions et l'AJESOL compensent tous les frais de la garderie, y compris les salaires des employés communaux (en revenus). Le "vrai" coût de garderie des enfants se trouve dans le centre de coûts 54505 "Réseau" au compte 3612050 qui représente la quote part que la commune paye à l'AJESOL pour les enfants de Saint Sulpice et uniquement de Saint Sulpice qui sont gardés dans le réseau intercommunal, que ces crèches soient à Saint Sulpice ou non (584,5 kCHF). Donc le coût serait le même qu'il y ait une crèche ou non à Saint Sulpice. - Avec une nuance concernant l'excédent de coût du 54'520 qui représente le coût du bâtiment qui n'est pas facturé au réseau (253-201 = 52). - Le coût des activités extra-scolaires sont dans le centre de coût 29904 (+751-276=475 kCHF).

Question 81

Une première partie des achats a été faite en août, on s'est laissé une marge pour compléter ou pas, selon les besoins. Ce montant est pris en charge par les aides au démarrage.

Question 82

Ordinateur supplémentaire, pris en charge par les aides au démarrage.

Question 83

On a changé l'entrée principale et les différentes salles, montant pris sur les aides au démarrage.

Question 84

Contrôle des menus par une diététicienne, cela fait deux ans qu'on axe sur la qualité des repas et dans ce cadre, on a demandé à une diététicienne de faire le contrôle de tous les repas servis dans nos structures.

Question 85

FAJE :

UAPE : une seule contribution forfaitaire, de 3'000.- par place, mis au budget 24, et pas remis en 2025.

OFAS :



Commune de
St-Sulpice

UAPE : on reçoit pour 3 ans, max 3'000 par place réellement occupée.

Question 88

On a plus de personnel, les formations obligatoires auront un coût plus élevé, on a aussi des demandes pour des formations plus longues qu'on souhaite encourager car cela fidélise le personnel. Dans le cas présent, il s'agit de la formation tertiaire d'une directrice, qui a actuellement un papier d'ASE. Afin de se former en tant que directrice (primordial dans ce poste), elle doit obtenir son papier d'éducatrice tertiaire. Cette formation est soumise à une convention.

Question 89

On a mis plus car l'année d'ouverture, on n'a pas prévu de faire intervenir des personnes de l'extérieur pour l'animation. On souhaite le faire en 2025, (harcèlement, prévention dépendances, comment faire ton CV pour trouver du travail, job d'étudiants, animation à l'extérieur, etc...)

Question 90

Contrôle des menus par une diététicienne, cela fait deux ans qu'on axe sur la qualité des repas et dans ce cadre, on a demandé à une diététicienne de faire le contrôle de tous les repas servis dans nos structures.

Question 102

La formation suivie stagiaire tertiaire est obligatoire et on veut accueillir des étudiants de l'ESEDE (formation tertiaire), on a plus de formations vu qu'il y a plus de personnel.

Question 103

Une première partie des achats a été faite en août, on s'est laissé une marge pour compléter ou pas, selon les besoins. Ce montant est pris en charge par les aides au démarrage. - Nouveau groupe et aménagement de la nursery, pris avec les aides au démarrage.

Question 104

Nouveau groupe à la garderie qu'il faut indiquer.

Question 105

Contrôle des menus par une diététicienne, cela fait deux ans qu'on axe sur la qualité des repas et dans ce cadre, on a demandé à une diététicienne de faire le contrôle de tous les repas servis dans nos structures.

Question 106

OFAS : 2 ans ; FAJE 2 ans ; OFAS max 5'000 par place supplémentaire réellement occupée ; FAJE : 5'500 année 1, 2'500 année 2, 1'500 année 3.

Question 107



Commune de
St-Sulpice

UAPE : Non uniquement si minimum 12 places supplémentaires ouvertes. - Garderie : au minimum 5 places supplémentaires chez les bébés, ou 7 places chez les trotteurs ou 10 places chez les moyens ou si on augmente les heures d'ouverture et les semaines d'ouverture

DEVELOPPEMENT DURABLE

Question 67 :

On ne va pas les installer toutes en même temps, on ne sait pas combien on va en installer, une étude (mobilité électrique 2023) nous dit qu'on devra installer plusieurs bornes, mais pas toutes en même temps, d'ici 2030. Cela se fera aussi selon les demandes de la population. Il y a plusieurs possibilités :

- Soit on donne une concession et on n'investit rien et on ne gagne rien
- Soit un partenariat public-privé
- Soit on installe les bornes et on les gère nous-même, ce qui impliquerait toute la gestion comptable et l'entretien. Il faudrait se donner les moyens en personnel pour le faire

On penche plutôt vers un partenariat public-privé pour installer les premières.

Question 68

Appel d'offre CAD, suite, étude pour le PECC (prestation pour la réalisation du plan énergie et climat) obligatoire dans toutes les communes.

Question 69

Deux nouvelles idées soumises à la commission : subvention pour le remplacement des fenêtres et subventions en complément de la subvention cantonale pour l'isolation thermique.
- Droit à la subvention chaque année pour l'abonnement demi-tarif. - On ne va pas garder le vélo-cargo et on va donner un complément à la subvention pour les personnes qui achètent un vélo-cargo.

ECOLES

Question 78

Selon les prévisions, on n'ouvrira pas deux classes. Si le cas devait se présenter fin mai, on avertirait le conseil communal qu'on doit effectuer cette dépense. Cela ne s'est jamais produit jusqu'à maintenant. Si on doit ouvrir une classe d'accueil, cela sera moins cher. - De toute façon, le conseil communal serait averti dès que possible.

Question 86

On a repris le même budget qu'en 2024.

Question 87

On a basé sur une augmentation du nombre d'élèves et les commune, la commune paie les transports pour les enfants en école privée, pour autant que cela soit avec le même



Commune de
St-Sulpice

abonnement ainsi que pour les jeunes qui font un raccordement, considéré comme l'école obligatoire.

TOURISME

Question 125

Réajustement, avant on l'avait en produits alimentaires et maintenant on l'a en frais alimentaires.

Question 126

On avait un seul compte.

En 2023, on avait eu 5'000.- par le FERL, on a compté plus large pour les animations (augmentation possible de certaines animations et plus de subvention du FERL). On s'est basé sur le budget 2024.

Question 127

Les étudiants ne paient plus de taxes depuis mai 2023, donc notre part au FERL diminue.

Question 128

Soutien bateau et possibilité de répondre à une demande pour des artistes de St-Sulpice.

CULTURE

Question 91

On donne quelque chose lorsque les enfants ne peuvent pas suivre une activité culturelle sur la commune (par ex : cours de théâtre).

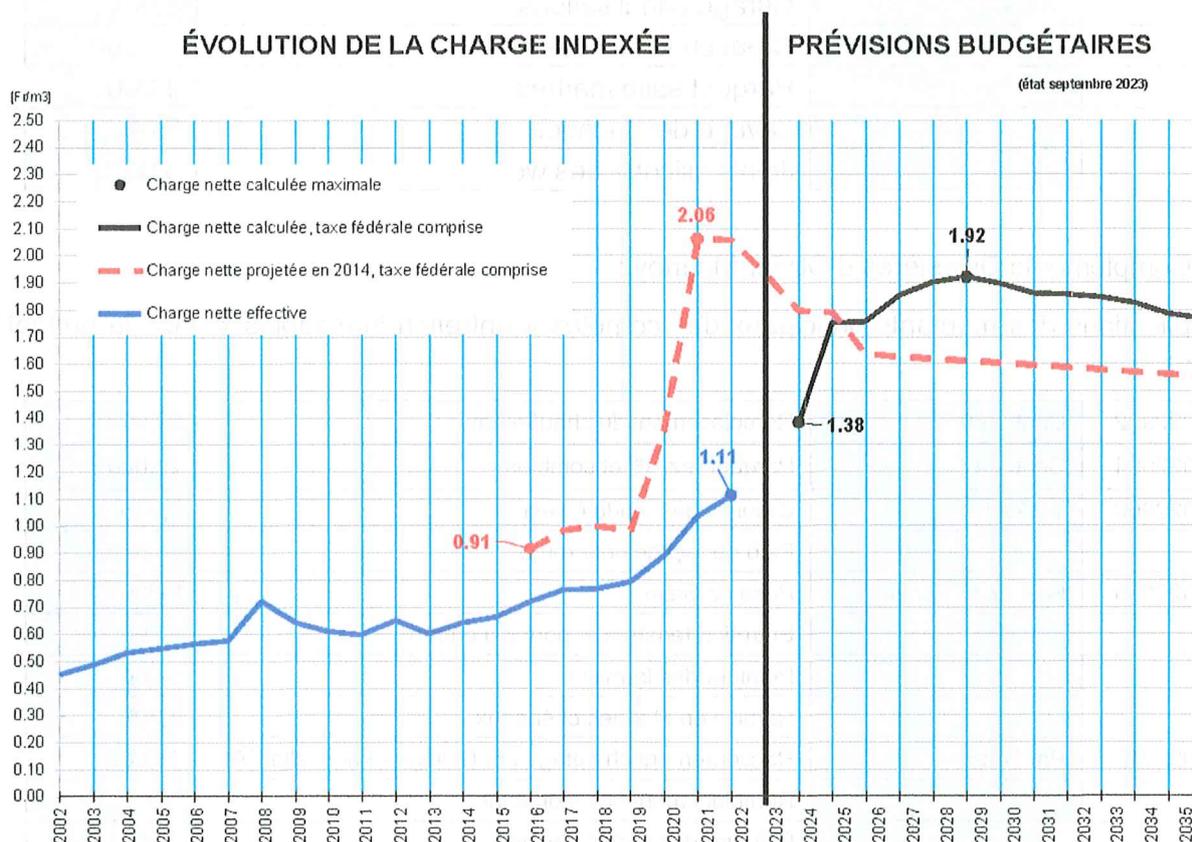


Commune de
St-Sulpice

4. Compléments : Dicastères Corinne Willi

Epuration : Graphique évolution charges nettes 2002-2026 (Epura SA)

05.09.2023



STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES ET DE TRAITEMENT DES BOUES DE L'AGGLOMÉRATION LAUSANNOISE (STEP)

Comprenant :

Budget résumé d'Epura SA

- 1 Compte d'exploitation
- 2 Répartition des charges totales nettes

Budget résumé (REMIS à la CISTEP) de l'exercice 2025

Comptes d'exploitation

Répartition des charges totales nettes

(sur demande)

		Remise en état des chéneaux	4,700
1022912	Pavillons	Raccordement chauffage sur Collège -> nouvelle PAC	15,000
		Remplacement des stores int.	5,000



Commune de
St-Sulpice

		Peinture des portes d'entrée	2,500
21702	Collège des Pâquis	Urinoirs électriques	5,000
		Signalétique	10,000
		Curage canalisations	5,000
		Création local sous-sol	16,000
		Parquet salle maîtres	4,000
		Lavage des façades	5,000
		Joint silicone des wc	5,000

5. Compléments Dicastères d'Olivier Matthey :

Explications des montants principaux des comptes « entretien immeubles » dans le budget 2025.

1022902	Centre 60	Remplacement du chauffe-eau	2,500
1022904	Centre 47	Parquet rez, 1 ^{er} et combles	25,000
1022906	14 Avril	Crépissage façade Ouest	5,000
		Pied de façade côté route	10,000
1022908	Foyer des Pâquis	Pose de Salto	6,000
		Entretien fenêtres et portes d'entrée	7,500
		Peinture des larmiers	6,000
		Remise en état des chéneaux	4,700
1022912	Pavillons	Raccordement chauffage sur Collège -> nouvelle PAC	15,000
		Remplacement des stores int.	5,000
		Peinture des portes d'entrée	2,500
21702	Collège des Pâquis	Urinoirs électriques	5,000
		Signalétique	10,000
		Curage canalisations	5,000
		Création local sous-sol	16,000
		Parquet salle maîtres	4,000
		Lavage des façades	5,000
		Joint silicone des wc	5,000
		Joint ciment couloirs	5,000
		Filtres pour monoblocs	3,150
35010	Eglise romane	Remplacement détecteurs (feu et effraction)	10,000
		Entretien façades (surveillance, petites interventions)	15,000
54520	Garderie	Nettoyage des panneaux solaires	1,100
61502	Centre 138	Remplacement vannes de radiateurs	1,500
		Vidange fosse à sable	1,500
96314	Centre 59	Remise en état du froid commercial de l'Auberge	18,000



Commune de
St-Sulpice

		Traitement du dessous des balcons (carbonatation)	5,000
		Remplacement de certains tuyaux dans le parking	5,000
		Isolation diverses tuyauterie	3,500
		Entretien façade Est	10,000
96316	Centre 52	Vélux cage escalier	3,000
		Peinture fenêtres façade Nord	6,000
		Réfection lucarnes	10,000
96318	Refuge	Revêtement de sol	75,000
		Entretien des façades	15,000
96324	Buvette et vestiaires	Nettoyage toiture	2,500
Total montants hors taxes			329,450

6. Informations supplémentaires sur le Budget 2025

Explication des chiffres présentés dans les commentaires :

Calcul de la baisse du coût net de la péréquation :

Péréquation dans le Budget 2025 = 8'235 + 4'986 = 13'221 kCHF

Péréquation dans les Comptes 2023 = 7'619 + 8'554 - 2'002* = 14'171 kCHF

Différence positive / favorable de = 950 kCHF

* revenu lié à la péréquation horizontale (compte 4622010) en 2023 et à zéro au Budget 2025

Voir solde charges/revenus des centres de coûts 93000 et 93002 en page 77 du Budget

Calcul de la baisse des revenus hors péréquation :

Revenus Budget 2025 totaux - Revenus de la péréquation = 35'461 - 0 = 35'461 kCHF

Revenus Comptes 2023 totaux - Revenus de la péréquation = 36'600 - 2'002 = 34'598 kCHF

Différence = Augmentation des revenus hors péréquation de 863 kCHF



Commune de
St-Sulpice

Dépenses en Million de CHF	Budget	Comptes	Ecart	Ecart	Comptes	Signification des comptes
	2025	2023	%	MCHF		
Total des Dépenses de la Commune	38,2	37,1	3%	1,2	3	
- Participations inter-communales et cantonales	20,9	23,1	-9%	-2,1	36	Charges peu ou pas maîtrisables (1)
- Charges "techniques" comptables	3,7	4,2	-12%	-0,5	33, 35, 39	Pas de sortie d'argent (2)
= Dépenses "maîtrisables"	13,6	9,8	39%	3,8	Total hors 36, 33, 35, 39	
Dont:						
Charges de personnel	8,0	5,9	36%	2,1	30	
De la Petite enfance	3,1	2,2	36%	0,8		
Des autres services	5,0	3,6	37%	1,3		
Autres charges maîtrisables, hors personnel	5,6	3,9	42%	1,7		
(1) Détail des Charges de transfert regroupés sous les comptes 36 :						
Péréquation (facture sociale)	5,0	8,8	-42%	-3,8	3621010	
Péréquation Horizontale	8,3	7,6	8%	0,6	3622010	
Participation aux coûts du trafic régional	0,5	0,5	17%	0,1	3621022	
Participation TL	1,7	1,8	-5%	-0,1	3635020	
Participation aux coûts MBC	0,6	0,5	15%	0,1	3635024	
Facture policière	0,2	0,4	-65%	-0,3	3611010	
Participation corps police régional	1,2	1,0	23%	0,2	3612030	
CISTEP Lausanne, quote part	0,6	0,5	33%	0,1	3612022	
Quote-part commune Chavannes enseignement	0,6	0,4	35%	0,1	3612042-8	
Quote-part commune AJESOL	0,6	0,4	54%	0,2	3612050-2	
Aides et encouragement développement durable	0,2	0,1	91%	0,1	3637014	
Autres comptes 36	1,5	1,3	16%	0,2		
(2) Détail des Charges "techniques" comptables ne correspondant pas à une vraie sortie d'argent :						
Imputations internes (100% compensé en revenus)	2,7	2,8	-2%	-0,1	39	comptes "techniques" comptables qui s'annulent
Attribution aux fonds	0,2	0,4	-54%	-0,2	35	simple provision, pas de vrai sortie d'argent
Amortissements du patrimoine administratif	0,8	1,0	-20%	-0,2	33	étalement des investissements, pas de sortie d'argent

Comme l'on voit dans le tableau ci-dessus, les dépenses totales de la commune s'élèvent à 38,2 millions de CHF (« MCHF »).

Ceci inclus ce qu'on appelle des « charges de transfert » (comptes 36) qui sont les contributions versées à d'autres collectivités publiques telles que le canton pour la péréquation ou à d'autres communes ou associations inter-communales, comme les TL, MBC, CISTEP, police, etc.

On peut considérer que ces charges sont difficilement maîtrisables par la Municipalité.

Si l'on exclut ces charges qui représentent 20,9 MCHF ainsi que d'autres charges comptables que nous considérons comme « techniques », car elles ne représentent pas de vraie dépense d'argent (voir note 2), les vraies dépenses maîtrisables de la commune s'élèvent à 13,6 MCHF au budget 2025, contre 9,8 MCHF dans les comptes 2023, soit une augmentation de 3,8 millions de CHF et de + 39%.

Cette augmentation est en grande partie due aux augmentations de salaires de 2,1 MCHF, dont 0,8 MCHF seulement provient de la petite enfance, et 1,3 MCHF des autres services, soit une augmentation de +37% de la masse salariale de ces autres services. Les autres charges augmentent quant à elles de 42%, soit + 1,7 MCHF.



Commune de
St-Sulpice

Note 1 : comptes 36 "charges de transfert" - voir explications ci-dessus

Note 2 : les charges qui ont été considérées comme « techniques » (comptables) et qui ont été retranchées sont les suivantes :

- Les imputation internes (comptes 39), car il ne s'agit que de transferts d'un centre de coût à un autre centre de coût et ces charges sont entièrement compensés par des revenus internes du même montant (en comptes 49), le total 39 + 49 faisant zéro
- Les attributions aux fonds, qui ne sont pas de "vraies" dépenses, mais une sorte de provision pour dépense future (comptes 35)
- Les amortissements qui ne représentent pas non plus de vraies sorties d'argent, mais un étalement comptable des investissements (comptes 33)
- Le seuil à partir duquel des "investissements" sont mis au bilan est de 50kCHF.

7. Péréquations Décompte prévisionnel 2025 – NPIV : Synthèse Saint-Sulpice



Commune de
St-Sulpice

Acomptes 2025	
	N° OFS
Commune : Saint-Sulpice	5648
	Montant en CHF
Péréquation des ressources (R)	8,310,077
Solidarité principale	7,444,104
Dotation minimale	0
Prélèvements conjoncturels	865,973
Péréquation des besoins structurels (B)	0
Compensation "surface productive"	0
Compensation "population en altitude"	0
Compensation "élèves pondérés"	0
Compensation des charges particulières des villes (V)	-56,710
Couche population	744,159
Compensation des déficits des lignes de trafic urbain	-800,868
Compensation transitoire (C)	0
Total Péréquation (R + B + V + C)	8,253,367
Participation à la cohésion sociale	4,986,065
Facture policière	157,815
Soce sécuritaire commun	157,815
Part des communes délégatrices	0
Total péréquation et factures cantonales	13,397,247